

Textes et documents pour l'histoire des femmes

Annie Rouquier et Chantal Février

Le 28 août 2000

EUX ET ELLES

SOMMAIRE

[L'héritage antique : assignations, révoltes, misogynie...](#)

[La Bible](#)

[La tradition chrétienne médiévale](#)

[Une pionnière à la fin du moyen-âge : Christine de Pisan](#)

[Autour de la femme savante au XVII^e siècle](#)

[Les Lumières et les femmes : deux points de vue qui n'ont pas le même poids](#)

[La Révolution française : un universel qui exclut le féminin](#)

[Les acquis de la Révolution](#)

[Enjeux et débats au XIX^e siècle](#)

[L'entre-deux guerres](#)

[Émergence d'un nouveau féminisme](#)

[La parité](#)

[La bataille de l'emploi](#)

[Une constante : l'extrême droite et les femmes](#)

-1- D'après Xénophon, les travaux des femmes à Athènes : nature et coutume

L'Économique est un dialogue socratique où Xénophon, au début du IV^e siècle, fait décrire à Ischomaque, Athénien sage et aisé, l'art de gérer une ferme. Ischomaque rapporte des conversations échangées entre sa jeune femme et lui-même, au cours desquelles il la forme à remplir les importantes fonctions qui lui reviennent.

"...La divinité, il me semble...a adapté dès le principe la nature de la femme aux travaux et aux soins de l'intérieur, celle de l'homme à ceux du dehors... Quant à la femme, la divinité lui a créé un corps moins résistant, aussi elle me semble l'avoir chargée des travaux de la maison. Sachant qu'elle a accordé au corps de la femme de pouvoir nourrir les nouveau-nés et qu'elle l'en a chargée, elle lui a également donné en partage plus de tendresse pour les bébés nouveau-nés qu'elle n'en a donné à l'homme. Comme elle a également chargé la femme de garder les provisions, comprenant que pour bien les garder il n'est pas mauvais d'avoir le cour peureux, la divinité a donné en partage à la femme d'être plus peureuse que l'homme... Parce que l'un et l'autre doivent donner et recevoir, elle leur a attribué également et à l'autre la mémoire et l'attention : on ne pourrait donc discerner si c'est le sexe masculin ou le sexe féminin qui en est le mieux pourvu. (...)

La coutume déclare convenables les occupations pour lesquelles la divinité a donné à chacun le plus de capacités naturelles. Pour la femme, il est plus convenable de rester à la maison que de passer son temps dehors, et il l'est moins pour l'homme de rester à la maison que de s'occuper des travaux à l'extérieur. Si quelqu'un agit contrairement à la nature que la divinité lui a donnée, quittant pour ainsi dire son poste, il n'échappe pas aux regards des dieux et il est châtié pour négliger les travaux qui lui reviennent ou pour s'occuper de ceux de sa femme. Je crois que la reine des abeilles s'affaire à des travaux tout à fait semblables aux tiens... Tu devras rester à la maison, faire partir tous ensemble ceux des serviteurs dont le travail est au dehors ; il faudra surveiller ceux qui doivent travailler à la maison, recevoir ce que l'on apportera, distribuer ce que l'on devra dépenser, penser d'avance à ce qui devra être mis de côté, et veiller à ne pas faire pour un mois la dépense prévue pour une année."

Xénophon - *L'Économique* VII, 22, 24, 25, 26, 30, 35
Éd. Les Belles-Lettres.

-2- Lysistrata, femme révoltée

Aristophane (445-386 av. J. C) fait de ses comédies des variations satiriques autour de problèmes d'actualité. Lysistrata et ses compagnes se révoltent : elles veulent avoir leur mot à dire en politique et obliger les hommes à faire la paix. La pièce date de 411.

LYSISTRATA - Nous, durant les premiers temps de la guerre, nous avons, avec la modération qui est nôtre, tout supporté de vous, les hommes, quoi que vous fassiez, car vous ne nous permettiez pas d'ouvrir la bouche. Et pourtant, vous n'étiez pas précisément pour nous plaire ; mais nous, nous sentions bien ce que vous étiez, et maintes fois, étant chez nous, nous apprenions vos résolutions funestes sur une affaire importante.

Alors, bien qu'affligées au fond, nous vous demandions avec un sourire : "Qu'a-t-on décidé d'inscrire sur la stèle au sujet de la paix, à l'Assemblée d'aujourd'hui ?"

" Qu'est-ce que cela te fait ?" disait le mari, " tais-toi ". Et je me taisais.

CLEONICE - Oh! mais moi, jamais je ne me taisais.

LE COMMISSAIRE - Alors, qu'est-ce que tu prenais si tu ne te taisais pas !

LYSISTRATA - Aussi, moi, je me taisais. C'était, d'une fois à l'autre, quelque pire résolution que nous apprenions de vous, et nous demandions : " Comment pouvez-vous, mon homme, agir avec si peu de sens ?"

Mais lui, aussitôt, me regardant en dessous, de me dire : "Si tu ne tisses pas la toile, la tête te cuira longtemps. La guerre sera l'affaire des hommes ".

LE COMMISSAIRE - Il avait raison, par Zeus, celui-là.

LYSISTRATA - Raison ? Comment, malheureux ? Vous preniez des résolutions funestes, et il ne nous était même pas permis de vous conseiller ? Mais quand nous vous entendions publiquement dire dans les rues : "N'y a-t-il pas un homme dans ce pays ?" et un autre répondre : "Non, par Zeus, il n'y en a pas", alors nous résolûmes sur l'heure, dans une réunion de femmes, de travailler de concert au salut de l'Hellade. Car, qu'aurait servi d'attendre ? Si donc vous voulez écouter à votre tour, quand nous vous conseillons sagement et, à votre tour vous taire, comme nous vous faisons, nous serions un correctif pour vous.

LE COMMISSAIRE - Vous, pour nous, c'est trop fort, ton langage m'est intolérable.

LYSISTRATA - Tais-toi.

LE COMMISSAIRE - Me taire pour toi, maudite ?

Pour toi qui portes un voile sur la tête ? Plutôt cesser de vivre.

LYSISTRATA - Si c'est là ce qui t'arrête, je te le passe, ce voile, prends-le, tiens et ceins-en ta tête, puis tais-toi.

CLEONICE - Prends encore ce fuseau, et la petite corbeille que voilà. Puis rassemble les plis de ta ceinture et file la laine en croquant des fèves. "La guerre sera l'affaire des femmes".

Aristophane, *Lysistrata*, 507-538

-3 - Rome : les femmes à l'avant-garde de la décadence des mœurs ? Instruction et dévergondage...

Juvénal publie après la mort de Domitien. Les *Satires* datent du début du II^e siècle. Il y caricature avec une agressive indignation Rome où règnent l'argent, la dépravation, la dégénérescence... Sa misogynie est effrénée et n'a d'égale que sa haine des "étrangers" (Grecs, Orientaux, Juifs...)

Au temps jadis, une très humble condition
Sauvegardait la chasteté de nos Romaines, et le travail,
Le sommeil bref, les mains durcies et gercées par la laine étrusque,
Les maris sur la tour de guet parce qu'Hannibal est aux portes,
Tout cela préservait des atteintes du vice
Leurs modestes maisons. Nous souffrons aujourd'hui
Des maux d'une trop longue paix. Car plus funeste que les armes,
Se ruant sur nous, la luxure venge l'univers asservi...
Nobles ou femmes de rien, même dévergondage...

La femme qui est dans ton lit, qu'elle n'ait surtout pas de style,
De phrases alambiquées en figures logiques !
Puisse-t-elle en histoire ignorer quelque chose,
Et quand elle lit, ne pas tout comprendre !
Ne me parlez pas d'une femme qui débobine sans arrêt
La grammaire de Palémon, sans jamais écorcher la langue,
D'une érudite qui me cite des vers que je ne connais pas,
Et relève chez une amie peu instruite quelque bévue
Que laisseraient passer les hommes...

Juvénal-*Satire* VI, Éd. Poésie/Gallimard, 1996,

pp. 90, 93, 100-101

La Bible :

- 4 - Création et malédiction de la femme selon la Bible

Yahweh Dieu dit : "Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide semblable à lui"...Alors Yahweh Dieu fit tomber un profond sommeil sur l'homme, qui s'endormit, et il lui prit une de ses côtes et referma la chair à sa place. De la côte qu'il avait prise de l'homme, Yahweh Dieu forma une femme et il l'amena à l'homme. Et l'homme dit "Celle-ci cette fois-ci est os de mes os et chair de ma chair. Celle-ci sera appelée femme parce qu'elle a été prise de l'homme."

(Après la consommation du fruit défendu)

A la femme il dit : "je multiplierai tes souffrances et spécialement celles de ta grossesse ; tu enfanteras des fils dans la douleur ; ton désir te portera vers ton mari et il dominera sur toi." Il dit à l'homme : " Parce que tu as écouté la voix de ta femme...le sol est maudit à cause de toi..."

Genèse-II, 18, 21-23 ; III, 16-17

- 5 - Le devoir de soumission des femmes selon St Paul

" Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'église..."

" Que la femme écoute l'instruction en silence, avec une entière soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme ; mais elle doit se tenir dans le silence. Car Adam a été formé le premier, Ève ensuite; et ce n'est pas Adam qui a été séduit : c'est la femme qui, séduite, est tombée dans la transgression. Néanmoins, elle sera sauvée en devenant mère..."

St Paul, *Épître aux Éphésiens-V, 22-24,*
1^{ère} Épître à Timothée-II 11-14

La tradition chrétienne médiévale

- 6 - Femme vipère, trône de Satan...

La femme ignoble, la femme perfide, la femme lâche
Souille ce qui est pur, rumine des choses impies, gâte les actions...
La femme est chose mauvaise, chose malement charnelle, chair toute entière.
Empressée à perdre, et née pour tromper, experte à tromper,
Gouffre inouï, la pire des vipères, belle pourriture,
Sentier glissant... chouette horrible, porte publique, doux poison, [...]
Gouffre de sexualité, instrument de l'abîme, bouche des vices...
La femme est un farouche serpent par son cour, par son visage ou par ses actes.
Une flamme très puissante rampe en son sein comme un venin.
La femme mauvaise se peint et se pare de ses péchés,
Elle se farde, elle se falsifie, elle se transforme, se change et se teint...
Trompeuse par son éclat, ardente au crime, crime elle-même...
Femme perfide, femme fétide, femme infecte.
Elle est le trône de Satan, la pudeur lui est à charge ; fuis-la, lecteur.

B. de Morlas, cité par Delumeau, *La peur en Occident*, coll. Pluriel, Éd. Hachette.

-7 - Remontrances à la fin du XIV^e siècle contre la coquetterie féminine

Pour moi, je n'imagine pas la raison d'utilité de ces monuments car, lorsque vous venez à moi pour recevoir ma bénédiction, et que vous vous mettez à genoux, vous me les envoyez dans le front! (...)

Or donc, pour l'amour de Dieu, laissez moi pareil superflu, car enfin de loin je ne sais pas ce qui arrive. Les unes m'apparaissent comme des papesses et leur voile prend une allure altière et assurée. Il y en a d'autres qui se singularisent tout à fait. Elles portent des manières de diadèmes. Ce doit être des saintes et des apôtresses. Allons donc bonnes gens !(...)

Les femmes ont avant tout des devoirs d'épouses et de mères de familles. Elles ont à s'occuper de leurs vilains enfants. Ils en ont bien besoin. Les pères font appel chez leurs fils à l'esprit de suffisance et de prompt riposte aux injures. Les mères enseignent à leurs filles l'art de séduire. Abomination ! La mère qui se fait l'entremetteuse de sa fille, qu'elle aille avec elle en Enfer.

Oh ! je sais bien, on se moque des femmes qui veulent accomplir leurs devoirs vis-à-vis de Dieu, de leur mari, et de leur fils.

Sermon de Vincent Ferrier (1350-1419) cité dans M-M Gorce, *St Vincent Ferrier*, Paris 1923

- 8 - L'obéissance due au mari

Le ménager de Paris est écrit à la fin du XIV^e siècle, en 1397. Un mari plein d'expérience veut faire l'instruction de sa très jeune femme sur ses devoirs et ses tâches. L'ouvrage comporte même un ensemble de recettes de cuisine... Elle sera ainsi prête pour le mari suivant...

Le commandement de Dieu est que les femmes soient subjectes à leur mari comme à Seigneur, car le mary est aussi bien le chief de la femme comme nostre Seigneur Jésus Christ est chief de L'Eglise...Comme on lit dans la Bible de Eve, par la désobéissance et orgueil de laquelle elle et toutes celles qui après elle vendront, furent et ont été par la bouche de Dieu maudictes...L'histoire dit que avant qu'elle peschat, elle était bien aucunement subjecte à l'homme pour ce qu'elle avait été faicte d'homme et de la côte d'icellui, mais icelle subjection était moulte douce et attrepée ; mais après cette malédiction, elle fut de tout en tout subjecte par nécessité, et voulait ou non, et toutes les autres qui d'elles vindrent et vindront ont eu et auront à souffrir et obéir à ce que leurs maris voudront faire, et seront tenues à entériner leurs commendements...

Il ne convient pas que vostre mary vous die la cause de son commendement, ne ce qui le meut, car ce semblerait un signe de la vouloir ou non vouloir faire, selon que la cause vous semblerait bonne ou autre, ce qui ne doit pas cheoir en vous ne en vostre jugement, car à luy appartient de le savoir tout seul, et à vous n'appartient pas de luy demander.

Le ménager de Paris, 1397.

Une pionnière à la fin du moyen-âge

- 9 - Christine de Pisan se bat contre la misogynie dans la *Cité des Dames* (1404-1405)).

Christine de Pisan (1364-1430) était fille de l'astrologue de Charles V et reçut de son père une instruction plus poussée que la plupart des femmes de son temps. Mariée à quinze ans, mère de trois enfants, heureuse en mariage mais bientôt veuve, elle mit à profit l'instruction acquise pour vivre de sa plume en s'adressant aux grands de ce monde. Poétesse, historienne, moraliste, elle veut, dans la *Cité des Dames*, réfuter les stéréotypes contraires à Raison, Droiture, et Justice et réduire au silence les misogynes, en bâtissant contre eux une forteresse. Les arguments illustrés d'exemples se succèdent.

- Leur esprit ... est-il capable ? Je souhaite vivement connaître la réponse, car les hommes affirment que les femmes n'ont que de faibles capacités intellectuelles.

Elle (Raison) me répondit : "... si c'était la coutume d'envoyer les petites filles à l'école et de leur enseigner méthodiquement les sciences, comme on le fait pour les garçons, elles apprendraient et comprendraient les difficultés de tous les arts et de toutes les sciences tout aussi bien qu'eux. (...)

- Ayant écouté le discours de Raison sur ces sujets, moi Christine lui répondis en ces termes : " Ma Dame, je vois bien qu'on peut trouver de fort nombreuses femmes instruites en sciences ou en arts, mais je vous demande si vous n'en connaissez point qui, par intuition, savoir, intelligence, ou habileté, aient créé d'elles-mêmes quelques techniques nouvelles ou sciences nécessaires, bonnes et utiles, qui n'eurent jamais été inventées ou connues auparavant."

Elle me répondit : " Il est bien sûr évident que l'intelligence et l'habileté féminines ont découvert un nombre considérable de sciences et techniques importantes, tant dans les sciences pures, comme en témoignent leurs écrits, que dans le domaine des techniques, comme en font preuve les travaux manuels et les métiers. Je vais maintenant t'en citer quelques exemples. (...)

- Dites-moi encore, je vous prie, s'il faut croire ce que rapportent les hommes à la suite de tant d'auteurs sur l'état de mariage ; par la faute de leurs épouses, les maris y affronteraient à tout moment de grandes tempêtes soulevées par la hargne et l'aigreur rancunière des femmes.

Elle (Droiture) me répondit : "... qui plaide contre un absent gagne vite son procès... Tu sais toi-même combien de femmes on peut voir, par la faute d'un mari cruel, user leur malheureuse vie dans les chaînes d'un mariage où elles sont encore plus maltraitées que les esclaves des Sarrasins. Ah ! Seigneur ! comme elles se font rouer de coups, sans cesse et sans raison ! Oh ! les indignités, les infamies, les injures, les offenses et outrages qu'endurent tant de bonnes et valeureuses femmes... (...)

- Pourtant les hommes, en particulier dans leurs livres, reprochent encore aux femmes par dessus tout d'être frivoles, changeantes et légères, de faible tempérament, malléables comme les enfants et entièrement dépourvues de caractère.

Elle me répondit : "...En réalité, ils exigent des femmes une plus grande constance que la leur, et eux qui se prétendent nobles et vertueux ne peuvent s'empêcher de tomber en maintes erreurs et fautes, et cela non seulement par simple ignorance mais par malice... Mais ils se trouvent toujours des excuses, disant que l'erreur est humaine. Cependant, qu'un femme commette la moindre incartade, victime qui plus est des manigances perpétuelles des hommes, et les voilà tous prêts à l'accuser d'inconstance ou de légèreté

La Cité des Dames, trad.par T. Moreau et E. Hicks, Stock, 1986, passim

Autour de la femme savante au XVII^e siècle

- 10 - Molière et le "bon sens " misogyne : Chrysale partisan des Anciens

Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
Et régler la dépense avec économie,
Doit être son étude et sa philosophie.
Nos pères, sur ce point étaient gens bien sensés,
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse.
Les leurs ne lisaient point mais elles vivaient bien ;
Leurs ménages étaient tout leur docte entretien.
Et leurs livres, un dé, du fil et des aiguilles,
Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles.

Molière, *Les Femmes Savantes*, II, 7, v.571-584.

- 11 - idem...

Le point de vue de Clitandre

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout ;
Mais je ne lui veux point la passion choquante
De se rendre savante afin d'être savante ;
Et j'aime que souvent, aux questions qu'on fait,
Elle sache ignorer les choses qu'elle sait ;
De son étude enfin je veux qu'elle se cache,
Et qu'elle ait du savoir sans vouloir qu'on le sache,
Sans citer les auteurs, sans dire de grands mots,
Et clouer de l'esprit à ses moindres propos.

Molière, *Les Femmes Savantes*, I, 3, v.218-226.

- 12 - Une opinion favorable : La Bruyère

À quelque cause que les hommes puissent devoir cette ignorance des femmes, ils sont heureux que les femmes qui les dominent d'ailleurs par tant d'endroits, aient sur eux cet avantage de moins.
Si la science et la sagesse se trouvent unies en un même sujet, je ne m'informe plus du sexe, j'admire ; et si vous me dites qu'une femme sage ne songe guère à être savante, ou qu'une femme savante n'est guère sage, vous avez déjà oublié ce que vous venez de lire, que les femmes ne sont détournées des sciences que par de certains défauts : concluez donc vous-même que moins elles auraient de ces défauts, plus elles seraient sages, et qu'ainsi une femme sage n'en serait que plus propre à devenir savante ou qu'une femme savante, n'étant telle que parce qu'elle aurait pu vaincre beaucoup de défauts, n'en est que plus sage.

La Bruyère, *Caractères*, ch. III.

- 12 bis - Poullain de la Barre : *De l'Égalité des deux sexes* (1673) Un précurseur ?

Philosophe né en 1647 qui doit beaucoup à la méthode de Descartes

Nous sommes remplis de préjugés et (...) il faut y renoncer absolument, pour avoir des connaissances claires et distinctes. Dans le dessein d'insinuer une maxime si importante, l'on a cru que le meilleur était de choisir un sujet déterminé et éclatant où chacun prît intérêt (...) De tous les préjugés, on n'en a point remarqué de plus propre à ce dessein que celui qu'on a communément sur l'inégalité des sexes (...)

(Il faut) se donner la peine de remonter jusqu'à la source, et juger en beaucoup de rencontres de ce qui s'est fait autrefois, par ce qui se fait aujourd'hui, et des coutumes anciennes par celles que nous voyons s'établir de notre temps (...) Si on avait suivi cette règle (...) on ne serait pas tombé en tant de méprises : et dans ce qui concerne la condition présente des femmes, on aurait reconnu qu'elles n'ont assujetties que par la loi du plus fort, et que ce n'a pas été faute de capacité naturelle ni de mérite qu'elles n'ont point partagé avec nous ce qui élève notre sexe au-dessus du leur. (...)

L'on considère ceux qui savent dresser des chevaux, ses singes et des éléphants (...) et l'on néglige les femmes qui mettent plusieurs années à nourrir et à former des enfants. (...) Toutes les lois semblent n'avoir été faites que pour maintenir les hommes dans la possession où ils sont (...)

(Les femmes regardent leur condition) comme leur étant naturelle. Soit qu'elles ne pensent point à ce qu'elles sont, soit que naissant et croissant dans la dépendance, elles la considèrent de la même manière que font les hommes (...)

L'esprit n'a point de sexe... Si on le considère en lui-même, l'on trouve qu'il est égal et de même nature en tous les hommes, et capable de toutes sortes de pensées : les plus petites l'occupent comme les plus grandes : il n'en faut pas moins pour connaître un ciron qu'un éléphant (...)

(On persuade les filles) que cette grande différence qu'elles voient entre leur sexe et le nôtre, c'est un ouvrage de la raison ou d'institution divine. L'habillement, l'éducation, et les exercices ne peuvent être plus différents (...) Le grand soin qu'on prend de la parer y applique tout son esprit : tant de regards qu'on lui jette, et tant de discours qu'elle entend sur la beauté y attachent toutes ses pensées (...) Comme on ne lui parle pas d'autre chose, elle y forme tous ses desseins et ne porte point ses vues plus haut (...) Le miroir est le grand maître et l'oracle qu'elles consultent. Les bals, les comédies, les modes sont le sujet de leurs entretiens (...)

Si les femmes avaient étudié dans les universités, avec les hommes, ou dans celles qu'on aurait établies pour elles en particulier, elles pourraient entrer dans les degrés et prendre le titre de Docteur et de Maître en Théologie, et en médecine, en l'un et l'autre droit : et leur génie qui les dispose avantageusement à apprendre, les disposerait aussi à enseigner avec succès (...)

(Elles) sont capables des dignités ecclésiastiques (...) Elles ont un esprit comme le nôtre, capable de connaître et d'aimer Dieu (...) Et si les hommes étaient accoutumés à voir les femmes dans une chaire, ils n'en seraient pas plus touchés que les femmes le sont des hommes (...) (Aucun empêchement à ce qu'une femme) fût sur un trône et que pour gouverner ses peuples, elle n'étudiât leur naturel, leurs intérêts, leurs lois, leurs coutumes et leurs usages (...) Est-ce une chose si difficile que de s'instruire du fort et du faible d'un État ?

Pour moi je ne serais pas plus surpris de voir une femme le casque en tête, que de lui voir une couronne : présider dans un Conseil de guerre comme dans celui d'un État : exercer elle-même ses soldats, ranger une armée en bataille, la partager en plusieurs corps (...) L'art militaire n'a rien par-dessus les autres, dont les femmes sont capables, sinon qu'il est plus rude et qu'il fait plus de bruit et plus de mal.

Extraits du traité *De l'Égalité entre les deux sexes*, cités dans M. Albistur et D. Armogathe, Histoire du féminisme français, ed. Des femmes, 1977, p. 158-165

Les Lumières et les femmes : deux points de vue qui n'ont pas le même poids

-13- " Toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes " : Rousseau (1762)

... La femme est faite spécialement pour plaire à l'homme. Si l'homme doit lui plaire à son tour, c'est d'une nécessité moins directe : son mérite est dans sa puissance : il plaît par cela même qu'il est fort. Ce n'est pas ici la loi de l'amour, j'en conviens : mais c'est celle de la nature antérieure à l'amour même. [...]

La femme et l'homme sont faits l'un pour l'autre, mais leur mutuelle dépendance n'est pas égale : les hommes dépendent des femmes par leurs désirs ; les femmes dépendent des hommes et par leurs désirs et par leurs besoins ; nous subsisterions plutôt sans elles qu'elles sans nous. Pour qu'elles aient le nécessaire, pour qu'elles soient dans leur état, il faut que nous le leur donnions, que nous voulions le leur donner, que nous les en estimions dignes ; elles dépendent de nos sentiments, du prix que nous mettons à leur mérite, du cas que nous faisons de leurs charmes et de leurs vertus. Par la loi même de la nature, les femmes tant pour elles que pour leurs enfants sont à la merci du jugement des hommes : il ne suffit pas qu'elles soient estimables, il faut qu'elles soient estimées ; il ne leur suffit pas d'être belles, il faut qu'elles plaisent ; il ne leur suffit pas d'être sages, il faut qu'elles soient reconnues pour telles ; leur honneur n'est pas seulement dans leur conduite mais dans leur réputation, et il n'est pas possible que celle qui consent à passer pour infâme puisse être reconnue pour honnête. L'homme en bien faisant, ne dépend que de lui-même et peut braver le jugement public ; mais la femme, en bien faisant, n'a fait que la moitié de sa tâche, et ce que l'on pense d'elle ne lui importe pas moins que ce qu'elle est en effet. Il suit de là que le système de son éducation doit être à cet égard contraire à celui de la nôtre : l'opinion est le tombeau de la vertu parmi les hommes et son trône parmi les femmes.

De la bonne constitution des mères dépend d'abord celle des enfants ; du soin des femmes dépend la première éducation des hommes ; des femmes dépendent encore leurs mœurs, leurs passions, leurs goûts, leurs plaisirs, leur bonheur même. Ainsi toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps et ce qu'on doit leur apprendre dans leur enfance.

Rousseau, *Émile, ou de l'Éducation*.

L'habitude peut familiariser les hommes avec la violation de leurs droits naturels, au point que parmi ceux qui les ont perdus, personne ne songe à les réclamer, ne croit avoir éprouvé une injustice...

Par exemple, tous n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité ? ...

Or les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont des êtres sensibles, capables d'acquérir des idées morales et de raisonner sur des idées. Ainsi les femmes ayant ces mêmes qualités, ont nécessairement des droits égaux. Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens.

Il serait difficile de prouver que les femmes sont incapables d'exercer les droits de cité. Pourquoi des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères, ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver des gens qui ont la goutte tous les hivers et qui s'enrhument aisément ? En admettant dans les hommes une supériorité d'esprit qui ne soit pas la suite nécessaire de la différence d'éducation (ce qui n'est rien moins que prouvé, et ce qui devrait l'être pour pouvoir, sans injustice, priver les femmes d'un droit naturel), cette supériorité ne peut consister qu'en deux points.

On dit qu'aucune femme n'a fait de découverte importante dans les sciences, n'a donné de preuve de génie dans les arts, les lettres etc. ; mais, sans doute, on ne prétendra point n'accorder le droit de cité qu'aux seuls hommes de génie. On ajoute qu'aucune femme n'a la même étendue de connaissances, la même force de raison que certains hommes ; mais qu'en résulte-t-il, qu'excepté une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entière entre les femmes et le reste des hommes ; que cette petite classe mise à part, l'infériorité et la supériorité se partagent également entre les deux sexes. Or puisqu'il serait complètement absurde de borner à cette classe supérieure le droit de cité, et la capacité d'être chargé de fonctions publiques, pourquoi en exclurait-on les femmes, plutôt que ceux des hommes qui sont inférieurs à un grand nombre de femmes ? [.]

On a dit que les femmes, quoique meilleures que les hommes, plus douces, plus sensibles, moins sujettes aux vices qui tiennent à l'égoïsme et à la dureté de cœur, n'avaient pas à proprement parler le sentiment de la justice, qu'elles obéissaient plutôt à leur sentiment qu'à leur conscience. Cette observation est plus vraie, mais elle ne prouve rien : ce n'est pas la nature, c'est l'éducation, c'est l'existence sociale qui cause cette différence... Il est donc injuste d'alléguer, pour continuer de refuser aux femmes la jouissance de leurs droits naturels, des motifs qui n'ont une sorte de réalité que parce qu'elles ne jouissent pas de ces droits.

Condorcet, *Essai sur l'admission des femmes aux droits de cité.*, 1790

La Révolution française : un universel qui exclut le féminin

-15 - Déclaration des droits de la Femme et de la citoyenne (Olympe de Gouges, 1791)

Marie Gouze, née à Montauban en 1748, fille (adoptive?) d'un boucher, vient à Paris, change de nom et tente de mener une carrière de femme de lettres. Les temps révolutionnaires venus, elle multiplie les brochures patriotiques

Art. I - La Femme naît libre et demeure égale à l'Homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. II - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

Art. IV - La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

Art. V - Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société : tout ce qui n'est pas défendu par ces lois sages et divines ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

Art. VI - La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes et les citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Art. X - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

Art. XIV - Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique...

Art. XV - La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

cité dans *Les femmes et la Révolution*, P. M. Duhet, Archives Julliard, 1971.

Elle avait réclamé le bannissement du roi et n'avait pas caché son antipathie pour Robespierre, Marat... Arrêtée, condamnée, elle fut guillotinée le 3 novembre 1793. Un avis aux Françaises, paru dans *le Moniteur* du 19 novembre 1793 affirmait " elle voulut être homme d'État et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe."

- 16 - Le député Amar argumente pour l'éviction des femmes de la vie politique

Les conventionnels tranchent en novembre 1793 la question qui n'avait pas été franchement posée jusqu'alors. A qui s'adresse la loi française quand elle parle du citoyen ?

1° Les femmes doivent-elles exercer les droits politiques, et s'immiscer dans les affaires du gouvernement ? Gouverner, c'est régir la chose publique par des lois dont la confection exige des connaissances étendues, une application et un dévouement sans bornes, une impassibilité sévère et l'abnégation de soi-même ; gouverner, c'est encore diriger et rectifier sans cesse l'action des autorités constituées. Les femmes sont-elles susceptibles de ces soins et des qualités qu'ils exigent. On peut répondre en général que non. Bien peu d'exemples démentiraient ce jugement.

Les droits politiques du citoyen sont de discuter et de faire prendre des résolutions relatives à l'intérêt de l'État, par des délibérations comparées, et de résister à l'oppression. Les femmes ont-elles la force morale et physique qu'exige l'exercice de l'un et de l'autre de ces droits ? L'opinion universelle repousse cette idée.

2° Les femmes doivent-elles se réunir en association politique ? Le but des associations populaires est celui-ci : dévoiler les manœuvres des ennemis de la chose publique, surveiller et les citoyens comme individus, et les fonctionnaires publics, même le corps législatif ; exciter le zèle des uns et des autres par l'exemple des vertus républicaines ; s'éclairer par des discussions publiques et approfondies sur le défaut ou la réformation des lois politiques. Les femmes peuvent-elles se dévouer à ces utiles et pénibles fonctions ? Non, parce qu'elles seraient obligées d'y sacrifier des soins plus importants auxquels la nature les appelle. Les fonctions privées auxquelles sont destinées les femmes par la nature même tiennent à l'ordre général de la société ; cet ordre social résulte de la différence qu'il y a entre l'homme et la femme. Chaque sexe est appelé à un genre d'occupation qui lui est propre ; son action est circonscrite dans ce cercle qu'il ne peut franchir, car la nature, qui a posé ces limites à l'homme, commande impérieusement, et ne reçoit aucune loi

L'homme est fort, robuste, né avec une grande énergie, de l'audace et du courage ; il brave les périls, l'intempérie des saisons par sa constitution ; il résiste à tous les éléments, il est propre aux arts, aux travaux pénibles ; et comme il est presque exclusivement destiné à l'agriculture, au commerce, à la navigation, aux voyages, à la guerre, à tout ce qui exige de la force, de l'intelligence, de la capacité, de même il paraît seul propre aux méditations profondes et sérieuses qui exigent une grande contention de l'esprit et de longues études qu'il n'est pas donné aux femmes de suivre.

Quel est le caractère propre à la femme ? Les mœurs et la nature même lui ont assigné ses fonctions : commencer l'éducation des hommes, préparer l'esprit et le cœur des enfants aux vertus publiques, les diriger de bonne heure vers le bien, élever leur âme et les instruire dans le culte politique de la liberté : telles sont leurs fonctions après les soins du ménage (...) Elles peuvent assister aux délibérations des sections, aux discussions des Sociétés populaires ; mais, faites pour adoucir les mœurs de l'homme, doivent-elles prendre une part active à des discussions dont la chaleur est incompatible avec la douceur et la modération qui font le charme de leur sexe ? (...)

Voulez-vous que dans la République française, on les voit venir au barreau, à la tribune, aux assemblées politiques comme les hommes, abandonnant et la retenue source de toutes les vertus de ce sexe, et le soin de leur famille ?

Ajoutons que les femmes sont disposées, par leur organisation, à une exaltation qui serait funeste dans les affaires publiques...

cité dans P-M Duhet, op. cit.

- 17 - Le député Lanjuinais définit le citoyen français pour la Convention (printemps 1793)

L'idée générale que réveille le mot de citoyen est celle de membre de la cité, de la société civile, de la nation.

Dans un sens rigoureux il signifie seulement ceux qui sont admis à exercer les droits politiques, à voter dans les assemblées du peuple, ceux qui peuvent élire et être élus aux emplois publics ; en un mot, *les membres du souverain*.

Ainsi les enfants, les insensés, les mineurs, les femmes, les condamnés à des peines afflictives ou infamantes, jusqu'à leur réhabilitation, ne seraient pas des citoyens.

Mais dans l'usage on applique cette expression à tous ceux qui sont du corps social, c'est-à-dire qui ne sont ni étrangers, ni morts civilement ; soit qu'ils aient ou non des droits politiques ; enfin à tous ceux qui jouissent de la plénitude des droits civils, dont la personne et les biens sont gouvernés en tout par les lois générales du pays. Voilà les citoyens dans le langage le plus ordinaire.

Les publicistes et même les législateurs confondent souvent ces deux significations très différentes ; et de là l'obscurité, l'incohérence apparente de certaines propositions.

cité dans P.-M. Duhet, op. cit.

- 18 - La Convention Thermidorienne enferme les femmes (Prairial an III)

La Convention Nationale, après avoir entendu la rapport de ses comités de salut public, de sûreté générale et militaire,

Considérant qu'au milieu des troubles qui agitent Paris, des perturbateurs prennent des vêtements de femme dans l'espoir de jouir de l'impunité ; que, d'un autre côté, des femmes ou égarées, ou suscitées par les ennemis de la liberté, abusant des égards qu'on a pour la faiblesse de leur sexe, courent les rues, s'attroupe, se mêlent dans les rangs et jettent le désordre dans toutes les opérations de police et militaire,

Décète que toutes les femmes se retireront jusqu'à ce qu'autrement soit ordonné, dans leurs domiciles respectifs : celles qui, une heure après l'affichage du présent décret seront trouvées dans les rues, attroupées au-dessus du nombre de cinq, seront dispersées par la force armée et successivement mises en état d'arrestation jusqu'à ce que la tranquillité publique soit établie dans Paris.

Le présent décret sera imprimé et affiché sur le champ.

cité dans P.-M. Duhet, op. cit.

- 19 - Interdites de cocarde par le Consulat ?

Que dans les premiers élans de la liberté, les femmes, cédant à l'impulsion générale, aient voulu s'associer à la révolution d'une manière éclatante, et en signe de dévouement civique, arborer la cocarde à côté de leurs pères, de leurs époux, je ne vois rien en cela que de louable ; mais si nous voulons rendre aux mots leur vraie signification, aux choses leur vraie valeur, si nous voulons faire du port de la cocarde une institution respectable, ne confondons plus la destination des sexes...

cité dans P.-M. Duhet, op. cit.

Les acquis de la Révolution

- 20 - Extraits du code civil (1804)

Art. 213 - Le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari.
Art. 214 - La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider...
Art. 215 - La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari...
Art. 217 - La femme...ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir, à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte, ou son consentement par écrit.
Art. 229 - Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme.
Art. 230 - La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.
Art. 372 - (L'enfant) reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation.
Art. 373 - Le père seul exerce cette autorité durant le mariage.
Art. 1421 - Le mari administre seul les biens de la communauté.
Il peut les vendre, aliéner, hypothéquer sans le concours de sa femme.
Art. 1428 - Le mari a l'administration de tous les biens personnels de sa femme.
Il peut exercer seul toutes les actions mobilières et possessoires qui appartiennent à la femme.
Il ne peut aliéner les immeubles personnels de sa femme sans son consentement.

- 21 - Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes (Sylvain Maréchal 1801 : 113 considérants et 82 articles de loi)

Art. 1 - La Raison veut (dut-elle passer pour Vandale) que les femmes (filles, mariées ou veuves) ne mettent jamais le nez dans un livre, jamais la main à la plume.
Art. 2 - La Raison veut :
À l'homme,---- l'épée et la plume.
À la femme,----l'aiguille et le fuseau.
À l'homme, ----la massue d'Hercule.
À la femme,---- la quenouille d'Omphale.
À l'homme,---- les productions du génie.
À la femme, ----les sentiments du cœur.
Art. 3 - La Raison veut que chaque sexe soit à sa place et s'y tienne.
Art. 11 - Les femmes sont nées pour être aimables et vertueuses, et non pour devenir des virtuoses et des savantes.
Art. 12 - La raison veut que les maris soient les seuls livres de leurs femmes, livres vivants, où nuit et jour elles doivent apprendre à lire leurs destinées
Art. 22 - La Raison déclare qu'une mère de famille n'a pas besoin de savoir lire pour bien élever ses filles.
Art. 47- La Raison veut que désormais il soit permis aux courtisanes seulement d'être femmes de lettres, beaux-esprits et virtuoses
Art. 66- La Raison veut que les femmes qui s'obstineraient à faire des livres ne soient pas autorisées à faire des enfants

cité dans Geneviève Fraisse, *Muse de la Raison*, Folio histoire, 1995

- 22 - Solitude des femmes qui cultivent les lettres : Mme de Staël, 1800

Dès qu'une femme est signalée comme une personne distinguée, le public, en général est prévenu contre elle. (...) Un homme supérieur déjà les effarouche ; mais une femme supérieure, s'éloignant encore plus du chemin frayé, doit étonner, et par conséquent importuner davantage. Néanmoins un homme distingué ayant presque toujours une carrière importante à parcourir, ses talents peuvent devenir utiles aux intérêts de ceux mêmes qui attachent le moins de prix aux charmes de la pensée. L'homme de génie peut devenir un homme puissant, et sous ce rapport, les envieux et les sots le ménagent ; mais une femme spirituelle n'est appelée à leur offrir que ce qui les intéresse le moins, des idées nouvelles ou des sentiments élevés : sa célébrité n'est qu'un bruit fatigant pour eux.

La gloire même peut être reprochée à une femme, parce qu'il y a contraste entre la gloire et sa destinée naturelle. L'austère vertu condamne jusqu'à la célébrité de ce qui est bien en soi, comme portant une sorte d'atteinte à la perfection de la modestie. Les hommes d'esprit, étonnés de rencontrer des rivaux parmi les femmes, ne savent les juger, ni avec la générosité d'un adversaire, ni avec l'indulgence d'un protecteur ; et dans ce combat nouveau, ils ne suivent ni les lois de l'honneur, ni celles de la bonté.

Dans ce tableau, je n'ai encore parlé que de l'injustice des hommes envers les femmes distinguées : celle des femmes aussi n'est-elle point à craindre ? N'excitent-elles pas en secret la malveillance des hommes ? Font-elles jamais alliance avec une femme célèbre pour la soutenir, pour la défendre, pour appuyer ses pas chancelants ?

Ce n'est pas tout encore : l'opinion semble dégager les hommes de tous les devoirs envers une femme à laquelle un esprit supérieur serait reconnu : on peut être ingrat, perfide, méchant avec elle, sans que l'opinion se charge de la venger. N'est-elle pas une femme extraordinaire ? Tout est dit alors ; on l'abandonne à ses propres forces, on la laisse se débattre avec la douleur.

G. de Staël , De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales (1800)

Enjeux et débats au XIX^e siècle

- 23 - Le face à face des hommes et des femmes : Alfred de Musset

Peut-être était-ce la Providence qui préparait déjà ses voies nouvelles, peut-être était-ce l'ange avant-coureur des sociétés futures qui semait déjà dans le cour des femmes les germes de l'indépendance humaine, que quelque jour elles réclameront, mais il est certain que tout d'un coup, chose inouïe, dans tous les salons de Paris, les hommes passèrent d'un côté et les femmes de l'autre : et ainsi, les unes vêtues de blanc comme des fiancées, les autres vêtus de noir comme des orphelins, ils commencèrent à se mesurer des yeux.

A. de Musset, *Les confessions d'un enfant du siècle*, 1836, cité dans G. Fraisse, *les femmes et leur histoire*, Folio histoire, 1998

- 24 - Disparités d'éducation vues par M^{lle} E. dans La Femme nouvelle en 1833 (Journal saint-simonien)

Quel est ton bonheur toi mon frère,
Sans trembler tu vas sur la terre,
Tu peux tout connaître tout voir ;
Moi, la solitude m'éclaire,
Je reste assise avec ma mère,
A penser, à coudre le soir....

Cité dans C. Veauvy, et L. Pisano *Paroles Oubliées*, A. Colin.

- 25 - L'opposition des cultures et des langages, vue par une philosophe en 1859

Les deux moitiés de l'humanité, par suite d'une différence trop radicale dans l'éducation, parlent deux dialectes différents (...) Il y a plus de dix mille mots que les femmes n'ont jamais entendu prononcer, dont elles ignorent le sens, et cependant il suffirait d'un petit dictionnaire étymologique, composé de deux ou trois cents racines latines ou grecques, pour nous mettre à même de prendre part à toutes les conversations et d'aborder toutes les lectures

Clémence Royer, Introduction à la philosophie des femmes (1859), cité par M. Albistur et D. Armogathe, op. cit.

- 26 - Profession de foi de Jeanne Deroin (1832)

Jeanne Deroin (1805-1894) est saint-simonienne dans les années 1830 ; elle exprime ses convictions et son irréductible besoin de liberté dans une longue profession de foi.

Un jour j'ouvris le livre de la loi et je lus ces mots : "le mari doit protection à sa femme, la Femme doit obéissance à son mari" je ressentis une indignation profonde. Jamais, me disais-je alors je n'achèterai le bonheur au prix de l'esclavage, je veux vivre et souffrir seule ignorante, inutile, oubliée mais libre, je ne reconnaitrai jamais le droit du plus fort, jamais je ne donnerai mon adhésion à des principes que ma conscience réproouve...

Cité dans C. Veauvy et L.Pisano op. cit

Claire Demar (1801-1833) d'origine aristocrate, fait partie des saint-simoniennes rédactrices de la *Femme Libre*. Elle perçoit que "dans l'ombre une moitié de la société est en lutte avec l'autre" et que la fin de la lutte pourrait être possible par la transformation de la vie amoureuse, "la révolution dans les mœurs conjugales". Son suicide en 1833, aux côtés d'un jeune saint-simonien, donne l'occasion de mettre au pilori la femme libre...

(...) Les vrais républicains sont ceux qui ne veulent l'oppression d'aucun membre de la société, il est nécessaire, indispensable, sacré de faire assister les femmes à la rédaction de toute loi ; il est indispensable et sacré de ne pas considérer leur faiblesse comme un obstacle à ce sujet [...]

Que faites-vous pour que la femme échappe à la faiblesse que vous lui reprochez, à cette passion dont vous lui faites un crime ? Riche, on la met dans un pensionnat : qu'apprend-elle là qui lui fasse connaître le monde ? On voudrait lui laisser ignorer jusqu'à la forme d'un homme, et la danse, la broderie, le dessin des fleurs, la lecture des fables, voilà de quoi se compose toute son éducation.

Puis vient le temps du mariage ; elle a donc de l'amour pour quelqu'un ? Du tout ou du moins on s'en inquiète peu ; elle est en âge d'être mariée et cela suffit ; à force de fouilles et de perquisitions dans les connaissances de la famille, on a trouvé l'homme qu'il lui faut, c'est-à-dire un honnête homme, ayant une famille et un certificat de vie et de mœurs recommandables ; on a trouvé un homme et on le lui amène ; est-il stupide ou spirituel, bon ou méchant, joli ou laid ? ce sont objets de détail dont on parle à peine ; un homme est toujours assez beau, c'est proverbial ; tout le monde le dit excepté celles qu'on marie, mais à cela près [...] . Voilà qui peut s'appeler de la prostitution de par la loi.

Mais ce n'est là que la fille du riche. Et la fille du peuple, ô la fille du peuple, écoutez ! Elle a huit ans, dix ans, je suppose ; va-t-elle à l'école ? Oui, quelquefois à l'école des Sœurs de la Charité, où elle apprend des prières et des cantiques, qu'elle ne comprend pas ; sortie de là, va-t-elle en apprentissage ? Oui et non, c'est-à-dire on la met chez une couturière, une blanchisseuse, n'importe, où elle fait des commissions et promène les enfants de sa maîtresse ; puis plus âgée, elle devient ouvrière : elle gagne, en travaillant depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, elle gagne quinze sous par jour ; vous dites à cela "Une femme gagne toujours assez pour se soutenir ; elle dépense si peu !" . Elle va aux fêtes ; vous payez pour elle ; dans un théâtre, à la promenade, partout enfin vous payez pour elle [...] Ne pourrait-on pas comparer ce droit d'entrée payé par vous pour la femme en mille et une circonstances, à cet autre droit, moins noble, il est vrai, mais aussi légitime, payé dans les bureaux de l'octroi?

Cité dans C. Veauvy et L . Pisano, op. cit.

- - 28 - George Sand défend les droits civils des femmes

Longtemps après avoir écrit la préface d'*Indiana* sous l'empire d'un reste de respect pour la société constituée, je cherchais encore à résoudre cet insoluble problème : *le moyen de concilier le bonheur et la dignité des individus opprimés par cette même société, sans modifier la société elle-même..*

Ainsi, je le répète, j'ai écrit *Indiana*, et j'ai dû l'écrire : j'ai cédé à un instinct puissant de plaintes que Dieu avait mis en moi, Dieu qui ne fait rien d'inutile, pas même les plus chétifs êtres, et qui intervient dans les plus petites causes aussi bien que dans les grandes. Mais quoi ! celle que je défendais est-elle donc si petite ? C'est celle de la moitié du genre humain, c'est celle du genre humain tout entier tout entier ; car le malheur de la femme entraîne celui de l'homme, comme celui de l'esclave entraîne celui du maître., et j'ai cherché à le montrer dans *Indiana*. On a dit que c'était une cause individuelle que je plaçais ; comme si, à supposer qu'un sentiment personnel m'eût animé, j'eusse été le seul être infortuné dans cette humanité paisible et radieuse ! Assez de cris de douleur et de sympathie ont répondu au mien pour que je sache maintenant à quoi m'en tenir sur la suprême félicité d'autrui.

Ceux qui m'ont lu sans prévention comprennent que j'ai écrit *Indiana* avec le sentiment non raisonné, il est vrai, mais profond et légitime de l'injustice et de la barbarie des lois qui régissent encore l'existence de la femme dans le mariage, dans la famille et la société. Je n'avais point à faire un traité de jurisprudence mais à guerroyer contre l'opinion, car c'est elle qui retarde ou prépare les améliorations sociales. La guerre sera longue et dure ; mais je ne suis ni le premier ni le seul, ni le dernier champion d'une si belle cause, et je la défendrai tant qu'il me restera un souffle de vie.

Préface d'*Indiana* (1842), dans *Indiana*, édition Folio classique, 1998, p. 44-47

- 29 - Balzac et la Physiologie du mariage (1830)

Arrière la civilisation ! arrière la pensée !...voilà votre cri. Vous devez avoir horreur de l'instruction chez les femmes, par cette raison, si bien sentie en Espagne, qu'il est plus facile de gouverner un peuple d'idiots qu'un peuple de savants. Une nation abruti est heureuse : si elle n'a pas le sentiment de la liberté, elle n'en a ni les inquiétudes ni les orages ; elle vit comme vivent les polypiers ; comme eux, elle peut se scinder en deux ou trois fragments ; chaque fragment est toujours une nation complète et végétant, propre à être gouvernée par le premier aveugle armé du bâton pastoral. Qui produit cette merveille humaine ? L'ignorance : c'est par elle seule que se maintient le despotisme ; il lui faut des ténèbres et le silence. Or le bonheur en ménage est, comme en politique, un bonheur négatif. (...)

Alors vous essaieriez de reculer le plus longtemps le fatal moment où votre femme vous demandera un livre. Cela vous sera facile. Vous prononcerez d'abord avec dédain le nom de bas-bleu ; et, sur sa demande, vous lui expliquerez le ridicule qui s'attache, chez nos voisins, aux femmes pédantes.

Puis vous lui répéterez souvent que les femmes (...) sont comme les gens de qualité qui, selon Mascarille, savent tout sans avoir jamais rien appris... (...)

Et, d'abord, voyez les ressources immenses que vous a préparées l'éducation des femmes pour détourner la vôtre de son goût passager pour la science. Examinez avec quelle admirable stupidité les filles se sont prêtées aux résultats de l'enseignement qu'on leur a imposé (...). Les filles sont élevées en esclaves et s'habituent à l'idée qu'elles sont au monde pour imiter leurs grand'mères, et faire couvrir des serins de Canarie, composer des herbiers, arroser de petits rosiers de Bengale, remplir de la tapisserie ou se monter des cols...

Balzac, *Physiologie du mariage*, édition Club français du livre, p.1018-1022

- 30 - Vue d'ensemble de la situation d'une privilégiée au XIX^e siècle

Parce qu'en fait de liberté, les Françaises n'ont pas leurs pareilles. Jeunes filles, elles sont parfaitement libres d'aller se cloîtrer dans le pensionnat d'un couvent, jusqu'à leur dix-huitième printemps. Libres d'aller à la messe le dimanche et à la promenade escortées de leur femme de chambre, qui ne les quitte pas plus que leur ombre. Et enfin un beau jour, libres d'épouser le premier magot titré ou doré, auquel leurs père et mère trouveront très raisonnable de les accoupler. Après leur doux hyménée, elles sont, plus que jamais, libres de suivre un mari maussade, quelquefois même brutal, en Cochinchine, si bon lui semble. Libres de lui apporter en sus de leur personne une dot assez rondelette, dont elles seront libres également de ne disposer d'aucune sorte, dans le cas même où leur mari ne leur eût apporté que des dettes en échange. Libres quand elles ont l'effronterie de se soustraire à ce joug plein de charmes, de suivre deux gendarmes qui s'empressent de leur tenir compagnie jusqu'au domicile dit conjugal, où elles retrouveront leurs charmants époux.

E. de Neufville *Physiologie de la femme* Paris 1842 cité dans Ph. Perrot *Le corps féminin* Paris Points Histoire 1984

- 31 - Le prix de la beauté : le corset

Gloire au corset, fût-il un engin martyrisant, qui nous épargne de pénibles contemplations (...)! Gloire à ces vêtements, tout en fioritures et merveilleusement truqués, qui remédient aux ravages physiques ! (...) La femme ne se laisse pas prendre aux leçons des hygiénistes (...). elle sait que sa force est dans ces sacrifices qu'elle s'impose...

P. Ginisty Préface à l'ouvrage du Dr O' Followell *Le corset* cité dans Ph. Perrot op. cit.

- 32 - Jeanne Deroin défend les droits politiques des femmes en 1848

Jeanne Deroin déploie une grande activité politique en 1848 ; n'acceptant pas l'éviction des femmes de la vie politique, elle affiche sa candidature aux élections

Citoyens,

Je viens me présenter à vos suffrages par dévouement pour la consécration d'un grand principe, l'égalité civile et politique des deux sexes.

C'est au nom de la justice que je viens faire appel au peuple souverain contre la négation des principes qui sont la base de notre avenir social.

Si usant de votre droit, vous appelez la femme à prendre part aux travaux de l'Assemblée Législative, vous consacrerez dans toute leur intégrité nos dogmes républicains : liberté, égalité, fraternité pour toutes comme pour tous.

Une Assemblée législative, entièrement composée d'hommes, est aussi incompétente pour faire les lois qui régissent une société d'hommes et de femmes, que le serait une assemblée de privilégiés pour discuter les intérêts des travailleurs, ou une assemblée de capitalistes pour soutenir l'honneur du pays.

Proclamation affichée dans Paris, citée dans M. Albistur et D. Armogathe, op. cit.

- 33 - Pour ou contre l'éducation des filles ? 1870-1890

a) Réclamer l'égalité d'éducation pour toutes les classes, ce n'est faire que la moitié de l'oeuvre ; cette égalité, je la revendique pour les deux sexes.

Jules FERRY, *Discours sur l'égalité d'éducation*, 1870.

b) La jeune fille française, élevée dans la protection vigilante de la famille, avait été avec soin préservée de l'éducation garçonnière et des brutalités de la science. Elle grandissait parmi les sourires et les joies, comme une fleur dans le soleil ; elle grandissait dans une poétique ignorance des mystères des choses [...]. Et cette paix candide de jeune fille, cette délicieuse floraison de pudiques désirs, ces élans d'idéale bonté qui plus tard font l'amour de l'épouse, le dévouement de la femme et le sacrifice de la mère, tout ce charme exquis, toute cette poésie [...], tout cela va disparaître ! On va supprimer la jeune fille [...]. On leur apprendra tout, même la rébellion contre la famille, même l'impureté. Elles n'auront même pas été vierges avant de devenir femmes.

Le Gaulois, 25 novembre 1880

c) Quand nos filles auront appris toutes ces belles choses dont on nous a tout à l'heure entretenus, quand nos filles auront appris la théologie, la philosophie, l'embryologie, l'histologie, que sais-je ? toutes ces questions éminemment réservées en quelque sorte à l'homme, l'économie politique, le droit administratif, mon cher collègue, permettez-moi de vous le dire, vous avez commis un oubli, et je prends la liberté de venir couronner votre oeuvre, je demande que les femmes, devenues alors vos égales, acquièrent le droit de voter, de devenir députés et de siéger à côté de nous. (Rires et exclamations diverses).

1880. M. Bourgeois, député

d) Le point de vue d'une femme socialiste.

Elles sont dégoûtées les femmes ! [...]

Elles saisissent vite ce qu'il y a d'épatant à voir des gommeux, des petits-crevés, jeunes ou vieux, crétinisés par un tas de choses malpropres, et dont la race est finie, soupeser dans leurs pattes sales les cerveaux des femmes, comme s'ils sentaient monter la marée de ces affamées de savoir, qui ne demandent que cela au vieux monde : le peu qu'il sait.

L'homme tient à ce que la femme reste ainsi, pour être sûr qu'elle n'empiétera ni sur ses 'fonctions', ni sur ses "titres".

Rassurez-vous encore, messieurs, nous n'avons pas besoin du titre pour prendre vos fonctions quand il nous plaît ! Vos titres ? Ah ! Bah ! Nous n'aimons pas les guenilles ; faites-en ce que vous voudrez ; c'est trop rapiécé, trop étriqué pour nous.

Ce que nous voulons, c'est la science et la liberté. »

Louise MICHEL, *Mémoires*, 1886.

- 34 - La femme et son droit au travail : l'opinion de Jules Guesde

Non, quelque supériorité de force que l'on suppose à l'homme, et quelque rémunérateur que puisse devenir son travail, il n'est pas possible de condamner la femme à se faire entretenir par lui.

Moins que personne, les ouvriers, à qui leur émancipation civile et politique a permis de mesurer le mensonge de toute émancipation économique, peuvent vouloir éterniser la subordination d'un sexe à l'autre. Ce serait vouloir faire de la femme le prolétaire de l'homme, sans compter que toute dignité se trouverait du même coup enlevée à des rapports sexuels sans liberté...

Or, étant admis que l'homme seul doit produire, étant donné que ce soit lui qui subviennent aux besoins de la femme, à son entretien, qui ne voit que cette dernière se trouvera vis-à-vis de lui dans la même dépendance que le travailleur manuel vis-à-vis du capitaliste ?

Elle n'existera plus que conditionnellement, dans la mesure qui plaira à l'homme ou, ce qui ne vaut pas mieux, dans la mesure où elle lui plaira.

"Courtisane ou ménagère", rien de moins conforme à la vérité que ce fameux dilemme du sophisme fait homme, P.-J. Proudhon...

Non, la place de la femme n'est pas plus au foyer qu'ailleurs. Comme celle de l'homme, elle est partout où son activité peut et veut s'employer. Pourquoi, à quel titre l'enfermer, la parquer dans son sexe, transformé - qu'on le veuille ou non - en profession pour ne pas dire en métier ? L'homme aussi, lui, a des fonctions qui répondent à son sexe ; il est mari et père, ce qui ne l'empêche pas d'être médecin, artiste, ouvrier de la main ou du cerveau. Pourquoi, à quel titre - si épouse ou mère qu'on la veuille - pour ne pas parler de celles qui ne sont ni l'une ni l'autre - la femme ne pourrait-elle pas, elle aussi, se manifester socialement, sous la forme qui lui convient ?

Assurer à la femme, comme à l'homme le développement intégral et la libre application de ses facultés. Assurer, d'autre part, aux travailleurs, sans distinction de sexe, le produit intégral de leur travail. Là est toute la solution - et elle n'est que là."

Le Socialiste, 9 octobre 1898, cité dans Ch. Menasseyre *Les Françaises aujourd'hui*, Hatier 1978

- 34 bis- L'ouvrière vue par Michelet

Plus coupables encore ceux qui prirent les femmes, ceux qui ouvrirent à la misère des filles des villes, à l'aveuglement de la paysanne, la ressource funeste d'un travail exterminateur et la promiscuité des manufactures...L'ouvrière ! mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer et qui balancerait à lui tout seul tous nos prétendus progrès

Michelet, *La Femme*, 1860

L'entre-deux guerres

- 35 - Un antiféminisme "ancien combattant"

Revenu vainqueur, souffrirait-il de retrouver un foyer déserté, où son autorité si chèrement achetée ne serait plus reconnue ? Lui dirait-on dès son retour qu'il n'y a plus civiquement, ni homme, ni femme, mais deux êtres égaux en droit, deux unités sociales ? Déchu de son rôle séculaire de protecteur au moment où il venait de mériter une fois de plus ce titre, supporterait-il de partager avec les femmes les luttes civiles et politiques ? De la trouver partout rivale, compétitive aux emplois qu'il ambitionne, et où elle a déjà pris une sérieuse avance ?... Ramener la femme au foyer, l'écartier des luttes politiques, n'est-ce pas là le programme qu'il faut suivre, si nous ne voulons pas d'ici quelque vingt ans compter des centaines de mille de Français de moins.

L'Horizon, dec. 1918, cité dans Christine Bard, *Un siècle d'antiféminisme*, Fayard, 1999

- 36 - Quand les études remplacent la dot : Simone de Beauvoir (années 20)

Dans mon milieu, on trouvait alors incongru qu'une jeune fille fit des études poussées ; prendre un métier, c'était déchoir. Il va de soi que mon père était vigoureusement anti-féministe ; il se délectait, je l'ai dit des romans de Colette Yver ; il estimait que la place de la femme est au foyer et dans les salons. Certes, il admirait le style de Colette, le jeu de Simone ; mais comme il appréciait la beauté des grandes courtisanes : à distance ; il ne les aurait pas reçues sous son toit. Avant la guerre, l'avenir lui souriait ; il comptait faire une carrière prospère, des spéculations heureuses, et nous marier, ma sœur et moi dans le beau monde. Pour y briller, il jugeait qu'une femme devait avoir non seulement de la beauté, de l'élégance, mais encore de la conversation, de la lecture, aussi se réjouissait-il de mes premiers succès d'écolière ; physiquement, je promettais ; si j'étais en outre intelligente et cultivée, je tiendrais avec éclat ma place dans la meilleure société. Mais s'il aimait les femmes d'esprit, mon père n'avait aucun goût pour les bas-bleus. Quand il déclara : "Vous , mes petites, vous ne vous marierez pas, il faudra travailler", il y avait de l'amertume dans sa voix. Je crus que c'était nous qu'il plaignait ; mais non, dans notre laborieux avenir, il lisait sa propre déchéance ; il récriminait contre l'injuste destin qui le condamnait à avoir pour filles des déclassées.

S de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Paris, Gallimard 1958

- 37 - Les femmes dans l'histoire littéraire du premier XX^e siècle : Gustave Lanson parle de Christine de Pisan

Bonne fille, bonne épouse, bonne mère, au reste un des plus authentiques bas-bleus qu'il y ait eu dans notre littérature, la première de cette insupportable lignée de femmes auteurs à qui nul ouvrage ne coûte, et qui, pendant toute la vie que Dieu leur prête, n'ont affaire que de multiplier les preuves de leur infatigable facilité, égale à leur universelle médiocrité.

Cité dans la préface de la Cité des Dames, op.cit

Germaine Chapis (Poinso-Chapis) est une avocate, d'affinité démocrate-chrétienne, qui joue un rôle politique surtout après la deuxième guerre.

Nous sommes en France, soumis au suffrage universel. Or, rien n'est moins universel que le suffrage par lequel nos assemblées législatives sont élues. Un suffrage vraiment universel ne devrait-il pas être, en effet, l'expression aussi exacte que possible de la volonté de tous les citoyens parvenus à une maturité d'esprit suffisante, et que nulle indignité, légalement proclamée, ne prive de leur droit à participer aux affaires publiques ? Or, notre suffrage, soi-disant universel, n'aboutit à rien moins qu'à écarter, en fait, plus de la moitié de la nation adulte, et à confisquer, au profit d'une minorité dont le seul privilège réside dans le sexe, toutes les commandes de notre organisation politique.

Du moins, selon la logique, cet Etat, à l'organisation duquel les femmes n'ont point de part, devrait subsister sans elles. Cette démocratie, dont elles sont exclues, devrait les ignorer totalement. Ce suffrage universel, auquel elles ne participent point, devrait les rendre étrangères à ses décisions, et aux lois qu'elle engendrent. Mais ici, c'est le défi total à la logique. L'antiféministe grognon, lui-même, en reste coi un instant.

Lorsqu'il s'agit de soumission aux lois, de paiement des impôts, de formalités administratives à accomplir, il n'y a plus qu'une catégorie de citoyens, et non pas deux. Les femmes sont soumises alors aux mêmes règles qui s'imposent aux hommes. Elles subissent les lois à l'élaboration desquelles elles n'ont pas eu de part. Elles paient les impôts qu'elles n'ont pas consentis ; peu importe, à cet égard, que la Déclaration des droits de l'homme ait inscrit dans sa charte le privilège, fort légitime pour le citoyen, de voter ses impôts. Parce que femmes, il faut payer sans demander pourquoi, et surtout ne jamais émettre quelque exorbitante prétention, telle que contrôler ce qu'il peut advenir de ce paiement forcé.

Cahiers de la démocratie populaire n° 12 1931 cité dans P. Milza Sources de la France du XX^e siècle, Larousse, 1997

Émergence d'un nouveau féminisme

- 39-*Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir (1949)

Les antiféministes tirent de l'examen de l'histoire deux arguments contradictoires : 1° les femmes n'ont jamais créé de grand ; 2° la situation de la femme n'a jamais empêché l'épanouissement des grandes personnalités féminines. Il y a de la mauvaise foi dans ces deux affirmations ; les réussites de quelques privilégiées ne compensent ni n'excusent l'abaissement systématique du niveau collectif ; et que ces réussites soient rares et limitées prouve précisément que les circonstances leur sont défavorables. Comme l'ont soutenu Christine de Pisan, Poulain de la Barre, Condorcet, Stuart Mill, Stendhal, dans aucun domaine la femme n'a jamais eu ses chances. C'est pourquoi aujourd'hui un grand nombre d'entre elles réclament un nouveau statut ; et encore une fois, leur revendication n'est pas d'être exaltée dans leur féminité (...) elles veulent qu'enfin leur soient accordés les droits abstraits et les possibilités concrètes sans la conjugaison desquelles la liberté n'est qu'une mystification. (...) Le fait qui commande la condition actuelle de la femme, c'est la survivance têtue dans la civilisation neuve qui est en train de s'ébaucher des traditions les plus antiques. C'est là ce que méconnaissent les observateurs hâtifs qui estiment la femme inférieure aux chances qui lui sont aujourd'hui offertes ou encore qui ne voient dans ces chances que des tentations dangereuses. La vérité est que sa situation est sans équilibre, et c'est pour cette raison qu'il lui est très difficile de s'y adapter. On ouvre aux femmes les usines, les bureaux mais on continue à considérer que le mariage est pour elle une carrière des plus honorables qui la dispense de toute autre participation à la vie collective. Comme dans les civilisations primitives, l'acte amoureux est chez elle un service qu'elle a le droit de se faire plus ou moins directement payer... Et la femme mariée est autorisée à se faire entretenir par son mari ; elle est en outre revêtue d'une dignité sociale très supérieure à celle de la célibataire... Comment le mythe de Cendrillon ne garderait-il pas toute sa valeur ? Tout encourage encore la jeune fille à attendre du "prince charmant" fortune et bonheur plutôt qu'à tenter seule la difficile et incertaine conquête. En particulier, elle peut espérer accéder grâce à lui à une caste supérieure à la sienne, miracle que ne récompensera pas le travail de toute sa vie. Mais un tel espoir est néfaste parce qu'il divise ses forces et ses intérêts ; c'est cette division qui est peut-être pour la femme le plus grave handicap. Les parents élèvent encore leur fille en vue du mariage plutôt qu'ils ne favorisent son développement personnel ; elle y voit tant d'avantages qu'elle le souhaite elle-même ; il en résulte qu'elle est souvent moins spécialisée, moins solidement formée que ses frères, elle s'engage moins totalement dans sa profession ; par là elles se voue à y rester inférieure ; et le cercle vicieux se noue : cette infériorité renforce son désir de trouver un mari (...) Tant que subsistent les tentations de la facilité (...) elle aura besoin d'un effort moral plus grand que le mâle pour choisir le chemin de l'indépendance. On n'a pas assez compris que la tentation aussi est un obstacle et même un des plus dangereux. Ici elle se double d'une mystification puisque en fait il y aura une gagnante sur des milliers à la loterie du beau mariage (...) Tout engage les femmes à vouloir ardemment plaire aux hommes. Elles sont encore dans l'ensemble en situation de vassalité. Il s'ensuit que la femme se connaît et se choisit non en tant qu'elle existe pour soi mais telle que l'homme la définit.

S de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Gallimard, 1949, pp 222, 226, 227, 228

- 40 - Simone Veil présente le projet de loi autorisant dans certaines conditions l'interruption volontaire de grossesse (26 novembre 1974).

Parce que la situation actuelle est mauvaise. Je dirai même qu'elle est déplorable et dramatique. Elle est mauvaise parce que la loi est ouvertement bafouée, pire même ridiculisée. (...)

Lorsque les médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque les parquets, avant de poursuivre, sont invités à en référer dans chaque cas au ministère de la Justice, lorsque les services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse, lorsque, aux mêmes fins, sont organisés ouvertement et même par charter des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer.

Mais, me direz-vous, pourquoi avoir laissé la situation se dégrader ainsi et pourquoi la tolérer ? Pourquoi ne pas faire respecter la loi ?

Parce que si des médecins, si des personnels sociaux, si même un certain nombre de citoyens participent à ces actions illégales, c'est bien qu'ils s'y sentent contraints ; en opposition parfois avec leurs convictions personnelles, ils se trouvent confrontés à des situations de fait qu'ils ne peuvent méconnaître. Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien, ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. Ils savent que la même femme, si elle a de l'argent, si elle sait s'informer, se rendra dans un pays voisin ou même en France, dans certaines cliniques et pourra, sans encourir aucun risque ni aucune pénalité, mettre fin à sa grossesse. Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont 300 000 chaque année. Ce sont celles que nous côtoyons chaque jour et dont nous ignorons la plupart du temps la détresse et les drames.

C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser.

Journal officiel, Débats parlementaires 27 novembre 1974

- 41 - Quelques slogans féministes des années 70

Il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme

Un homme sur deux est une femme.

L'homme est le passé des femmes.

Travailleurs de tous les pays, qui lave vos chaussettes ?

Le personnel est politique.

Un enfant, si je veux, quand je veux, comme je veux

- 42 - Le rapport Sullerot sur le travail des femmes (1975)

Évelyne Sullerot, sociologue et écrivain, a participé à la fondation et à l'action du Mouvement pour le planning familial. Nommée au Conseil économique et social, elle rédige, pour cet organisme, un rapport sur le travail et l'emploi des femmes.

Durant ces vingt dernières années l'économie de marché n'a cessé de gagner du terrain et tout travail est devenu valeur d'échange par la médiation de l'argent. Non seulement tout produit, tout objet, mais toute activité a été affectée par le prix : sauf, justement, celle que la femme accomplit au foyer. La valeur économique des tâches faites au foyer n'a pas été prise en considération, par exemple, dans les comptes de la nation.

Travailler, pour de très nombreuses femmes, c'est consciemment ou inconsciemment, atténuer leur marginalité par rapport à la société dominante en réduisant leur vulnérabilité économique et en se donnant une identité dans une société où tout être est défini par la réponse à la question "que fait-il ? " et non à la question "qui est-il ? " C'est aussi établir de nouveaux rapports avec les hommes fondés sur un partage repensé des rôles et des tâches. Car cette évolution irréversible qui conduit au partage (bien qu'encore inégal) des rôles économiques conduit aussi inéluctablement à repenser le partage des autres tâches non encore affectées d'une valeur économique franche, comme l'entretien de la maison et l'éducation des enfants. À ce point de l'évolution, le débat ne se circonscrit plus seulement aux hommes et aux femmes dans leur vie privée, aux pères et aux mères : il pose le problème de la part que la société peut prendre pour soulager les familles d'une partie de ces tâches et les relayer dans leurs rôles.

Mais que fera alors la communauté ? Combien cela lui coûtera-t-il ? Qui en profitera ? Qui paiera ? Du moment où la société prend en charge tout ou partie de ces tâches, jusque-là sans définition économique, elle les traduit en termes économiques, et donc en termes de choix politique.

Cité dans P. Milza, Sources de la France du XX^e siècle, Larousse, 1997

- 43 - Une accession très lente et difficile aux responsabilités

Les élues à l'Assemblée Nationale depuis 1945 (pourcentage)

Octobre 1945	5,6%
Juin 1946	5,1%
Novembre 1946	5,7%
Juin 1951	3,5%
Janvier 1956	3,2%
Novembre 1958	1,5%
Novembre 1962	1,7%
Mars 1967	2,1%
Juin 1968	1,6%
Mars 1973	1,6%
Mars 1978	3,7%
Juin 1981	5,3%
Mars 1986	5,9%
Juin 1988	5,7%
Mars 1993	6,1%
Juin 1997	10,9%

Quelques données de 1997

Les femmes représentent alors :	5,6% des sénateurs
	7,5% des maires
Elles représentent	3% des préfets
	6% des ambassadeurs
	13% des membres des grands corps de l'État (alors qu'elles constituent 56% des agents de l'État)

La parité

- 44 - Définition

Le mot parité signifie "égalité parfaite". Parité des sexes veut donc dire égalité des femmes et des hommes non seulement dans le droit mais encore dans les faits. Exiger la parité des sexes dans la vie politique et sociale par exemple, c'est vouloir une société cogérée par les femmes et les hommes travaillant ensemble et partageant à égalité l'exercice des responsabilités... Cela peut être un projet d'organisation de la société fondé sur une mixité véritable à tous les niveaux des institutions, des professions, des administrations. Cela peut être aussi un projet moins global, mais qui concernerait toutes les instances de décision, que ce soit le gouvernement et les assemblées élues, les partis politiques, la haute fonction publique, les organisations professionnelles, les associations... Cela peut être également un projet politique plus ciblé, bien qu'il ait vocation à "essaimer" dans toute la société : la mixité parfaite des assemblées représentatives, donc composées d'autant de femmes que d'hommes.

La parité des femmes et des hommes dans la vie publique, *guide pratique*, Parité- Infos 1996

La contradiction entre une transformation de la situation des femmes et leur absence là où sont votées les lois et prises les décisions qui concernent la l'ensemble de la collectivité devenait flagrante. Dès le début des années 90, on voit ainsi naître au Royaume-Uni, au Portugal, en France mais aussi au Brésil ou Japon de petits groupes qui militent en faveur de la parité.

F. Gaspard, le Monde diplomatique, novembre 1998

- 45 - Réaction au manifeste pour la parité : un éditorial de P. Sassier à France 2 matin (juin 1996)

Les dix complotent depuis plusieurs mois, en se réunissant pour déjeuner tous les lundis. Les rondeurs de certaines attestent d'ailleurs de leur assiduité à ces déjeuners. Que demandent ces déjeuneuses du lundi ? Eh bien, tout simplement un quota de femmes dans les listes électorales et les gouvernements. Bref, autant de femmes que d'hommes dans les partis politiques, à l'Assemblée, au Sénat et parmi les ministres. Pour cela elles ne proposent pas moins de modifier, s'il le faut, la Constitution, d'adopter une législation sur le sexisme qui ressemblerait à celle sur le racisme. Et pourquoi pas, disent-elles, ne pas organiser un référendum ? A ce train-là, la tête d'Alain Juppé, qui a chassé de son gouvernement les femmes ministres, va se retrouver au bout d'une pique.

(Puis après avoir évoqué la position contraire d'Elisabeth Badinter) Quel superbe crêpage de chignons, qui évoque irrésistiblement celui des gaillardes de Brive-la-Gaillarde chanté par Brassens. Les femmes, disait Chateaubriand, c'est comme les lapins. Ca se prend par les oreilles. L'auteur des Mémoires d'outre-tombe n'était pas un pervers sexuel. Il voulait par cette formule indiquer qu'à son époque pour séduire les femmes il fallait les complimenter, leur murmurer à l'oreille de belles paroles. Mais aujourd'hui elles ne veulent plus être flattées mais être élues députées ou être nommées ministres.

cité dans C. Bard, op.cit.

La bataille de l'emploi

Quelques informations recueillies dans le journal *Le Monde*, de 1997 à 1999

- 46 - Les temps modernes de l'emploi féminin

Le droit à l'emploi pour les femmes n'a jamais été acquis tout au long de ces vingt dernières années, que ce soit au niveau symbolique, politique ou idéologique. Avec l'apparition puis la pérennité d'un chômage massif, un certain nombre de stéréotypes sur le "libre choix" des femmes de ne pas travailler ont fait leur réapparition. Elles sont pourtant restées sur le marché de l'emploi, mais elles paient ce maintien illégitime au prix fort : la crise de l'emploi a en effet considérablement durci leurs conditions de travail. Et si leur activité prospère, elle le fait sous la menace constante du chômage et le sceau de l'inégalité. A l'aube de l'an 2000, l'emploi féminin poursuit son irrésistible ascension : près de 11,5 millions de femmes travaillent contre 6,5 millions en 1960. Cette flambée n'est pas une spécificité française. Le même phénomène se vérifie dans les pays qui nous entourent, du nord au sud de l'Europe. La féminisation du salariat progresse à la manière d'une lame de fond alors que l'emploi masculin, lui, est marqué par l'immobilisme ou le déclin. Entre 1965 et 1992, le nombre d'hommes ayant un emploi a même légèrement diminué, passant de 83 à 81 millions. Dans le même laps de temps, le nombre de femmes au travail a, en revanche, très fortement augmenté, passant de 40 millions en 1965 à 54 millions en 1992.

Dans les années 60, elles ne représentaient qu'environ 30% de la population active européenne ; en 1994, ce pourcentage s'élevait à un peu plus de 42% ; les années 80, marquées par la crise de l'emploi, n'ont donc pas affecté le mouvement de rééquilibrage des sexes sur le marché du travail, amorcé quarante ans auparavant. C'est d'ailleurs la première fois dans l'histoire du salariat que les femmes envahissent le marché du travail en période de crise.

Cette progression s'effectue en dépit du chômage, nous venons de le voir, mais également au prix du chômage. Si la crise de l'emploi n'a pas chassé les femmes de l'emploi, elle a en revanche créé des noyaux durs de sur-chômage et de sous-emploi féminins, solidement installés, et largement tolérés. Tout comme elle a renvoyé l'objectif d'égalité professionnelle aux calendes grecques.

Pourtant, leur chômage à elles est plus massif, plus profond et plus structurel que celui des hommes. De ce point de vue, le bilan de ces deux dernières décennies fait apparaître clairement la constitution d'un sur-chômage féminin. Les chiffres sont d'ailleurs limpides : en France, les femmes représentent moins de la moitié des actifs (45%) mais plus de la moitié des chômeurs (51%). D'après l'enquête sur l'emploi de L'Insee de 1996, le taux de chômage global (12,1%) est respectivement de 10,4% pour les hommes et de 14,2% pour les femmes. On retrouve ce sur-chômage à tous les âges et dans toutes les catégories socio-professionnelles, mais c'est chez les jeunes de moins de 25 ans que la situation s'avère la plus critique.

En France, indique l'étude, un quart des jeunes présents sur le marché du travail sont au chômage. Certes, mais on oublie bien souvent d'ajouter que, répartis selon le sexe, le taux de chômage des moins de 25 ans est de 22% pour les hommes et de 32% pour les femmes. La distribution par catégorie socioprofessionnelle révèle aussi de très grandes disparités : 5% pour les cadres, mais 16% pour les employées et jusqu'à 21% pour les ouvrières. Ces caractéristiques ne sont pas nouvelles, mais elles restent remarquablement invisibles : dans le débat social et politique, qui se soucie de dire que le chômage des jeunes est avant tout le fait des jeunes femmes ? Que les employées sont trois fois plus au chômage que les cadres, et les ouvrières quatre fois plus ?

A l'évidence, il y a donc des "seuils de tolérance" au chômage qui reposent sur des critères sociaux implicites. Et l'on retrouve ici la question du droit à l'emploi, de la légitimité à avoir un emploi. Si le sur-chômage féminin est à ce point invisible, ce n'est pas par méconnaissance, par omission ou par indifférence. Ce silence renvoie à un phénomène social plus profond : la tolérance sociale au chômage des femmes. Ce sur-chômage n'est pas une spécificité française. C'est une caractéristique de l'ensemble des pays de l'Union européenne...

Margaret Maruani, *Le Monde Diplomatique*, septembre 1997

- 47 - La crise ravive les vieux démons discriminatoires

"Vous avez trois enfants. Et vous cherchez du travail !" On aurait pu imaginer ce type de remarques à l'adresse des femmes disparu, mais non, bien au contraire... "La crise relégitime un tel discours, s'inquiète Marie-Thérèse Pierra, déléguée régionale aux droits des femmes en Poitou-Charentes. Le travail des femmes est devenu un fait de société, mais on continue à se poser la question de sa légitimité. "

En Poitou-Charentes, 83% des femmes âgées de 25 à 49 ans sont actives. Mais si la région affiche un taux de chômage légèrement plus élevé (13,2%) que la moyenne nationale, le chômage des femmes y est sensiblement plus important. En décembre 1997, elles représentaient 53,3% des demandeurs d'emploi et 56,4% des chômeurs de longue durée (contre respectivement 49,9% et 51,1% en France). Parmi les moins de 25 ans au chômage depuis plus de deux ans, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes.

"Les hommes au chômage attirent toujours davantage de considération. Domine encore l'idée, déplore Marie-Thérèse Pierra, que la femme au chômage aura toujours la possibilité de s'en sortir avec la salaire de son conjoint, les allocations familiales. "

Or cet a priori est de moins en moins réel. *"La situation familiale des femmes est beaucoup plus précaire qu'elle ne l'était hier"...* Certaines ont un conjoint au chômage, nombreuses aussi sont celles qui se retrouvent seules, avec des enfants à charge. Et, dans ce cas, travailler est une nécessité.

Le Monde, 25 février 1998

- 48- Les emplois féminins restent en majorité peu qualifiés

Seule une minorité accède à des postes de responsabilité. 50% des femmes sont encore ouvrières ou employées.

On constate une bipolarisation de l'emploi féminin depuis quelques années. Une minorité de femmes occupent des emplois très qualifiés, alors qu'une forte majorité sont cantonnées dans des emplois peu qualifiés. (...) *" la part des femmes parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures est passée, en dix ans, de 27% à 34% ", tandis que "60% des femmes sont encore ouvrières ou employées".*

La bipolarisation est le résultat d'un double mouvement, analyse Margaret Maruani, sociologue, directeur de recherches au CNRS. *" Il y a eu un mouvement global d'élévation du niveau scolaire et universitaire des femmes, ce qui leur a permis d'embrasser des professions autrefois réservées aux hommes (journalistes, avocats, médecins) et d'accéder en plus grand nombre au statut de cadre. Mais c'est encore une petite minorité par rapport à l'écrasante majorité de femmes qui demeurent cantonnées aux emplois salariés d'exécution".*

Si toutes les femmes ont bénéficié d'une élévation de leur niveau de formation, cela ne s'est pas traduit, il s'en faut, par une progression de leur position sur le marché du travail. *" L'embauche fonctionne encore de façon ségréguée"* poursuit Margaret Maruani : il y a des métiers, des postes, des branches d'activité ou des entreprises largement "féminins" ou largement "masculins". On retrouve nombre de femmes dans le service aux personnes, le commerce, l'hôtellerie-restauration. *"Des emplois peu qualifiés, mal rémunérés et souvent à temps partiel..."*

Plafonnement de carrière

"Le temps partiel est un élément important de la déqualification des emplois féminins et donc de la bipolarisation", appuie Margaret Maruani, qui rappelle que, selon une étude conjointe de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), publiée en novembre 1997, parmi les personnes qui gagnent moins de 3650 francs par mois, 80% sont des femmes ; et parmi celles qui gagnent moins de 4867 francs, 79% sont des femmes.

Jacqueline Laufer et Annie Fouquet qui ont étudié de près le Carnet du Nouvel Économiste - annuaire qui présente les 5000 premiers groupes et leurs 30000 dirigeants - relèvent que les femmes ne représentent que 7% des membres des états-majors des entreprises. Au sein des équipes de direction, elles sont *" relativement nombreuses dans la communication, les ressources humaines, l'administration et la finance, moins nombreuses dans la vente, la production, le marketing, les achats, et rares à la direction de la recherche, de l'informatique, de l'international, de la stratégie "*.

Pourquoi un si faible pourcentage dans les états-majors ? La faute au "plafond de verre", une limite invisible mais bien réelle qui empêche les femmes d'accéder aux plus hauts postes, rétorque J. Laufer. Il résulte autant "du manque d'empressement des entreprises à les promouvoir à certains postes que des réticences des femmes elles-mêmes, liées à leur recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le Monde, 25 février 1998

- 49 - L'exemple de la haute administration

La haute fonction publique est l'image renversée de la fonction publique dans son ensemble. La fonction publique nationale est largement féminisée (56% des agents civils - titulaires et non titulaires - de l'État sont des femmes), mais cette féminisation ne se retrouve pas dans les emplois supérieurs de l'État.

Au 1er juin 1996, 12 directeurs d'administration centrale sur 165 (soit 7%) étaient des femmes, 3 recteurs sur 29 (10%), 9 ambassadeurs sur 157 (6%), 3 préfets sur 117 (3%), 105 membres des grands corps de l'État (Conseil d'État, Cour des comptes, inspection générale des finances) sur 904 (12%), dont 52 sur 309 (17%) au Conseil d'État, aucune présidence de chambre régionale des comptes sur 24, 116 sous-directeurs, directeurs adjoints ou chefs de service des administrations centrales des ministères sur 607 (19%), 21 sous-préfets sur 440, 109 inspecteurs généraux sur 608 (18%), enfin 153 régionaux ou départementaux des services déconcentrés de l'État sur 2099 (7%)

Le Monde, 4 juillet 1998

Rien ne change ou si peu... *"En dépit de leur interdiction, les discriminations en terme d'embauche, de salaire, d'accès à la formation ou à la promotion n'ont pas disparu."* (...)

Contre ces inégalités, était votée il y a seize ans la "loi Roudy". Le moins que Catherine Génisson puisse constater, c'est que les instruments prévus par Yvette Roudy, "ont été faiblement utilisés par les partenaires sociaux". La montée du chômage a fait passer au second plan les questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Moins de la moitié des entreprises de plus de cinquante salariés tenues de produire un rapport annuel sur la situation comparée des hommes et des femmes se plient à cette obligation. Lorsque ce rapport existe, il se limite en général à une photographie statistique; *"un défaut de diagnostic qui pèse beaucoup sur l'absence de revendication en faveur de l'égalité professionnelle"*. En seize ans, seuls trente-quatre plans d'égalité destinés à réduire les écarts constatés dans le rapport ont été mis sur pied dans les entreprises, et vingt deux contrats d'égalité conclus avec l'État.

Faut-il repenser cette loi dont Margaret Maruani, chercheur au CNRS, constatait déjà en 1998 qu'elle *"ne fonctionne pas, qu'elle n'empêche ni la discrimination à l'embauche, ni les inégalités de salaire et de carrière"*? Est-il temps de la rendre contraignante ? Catherine Génisson s'y oppose. *"Il n'est pas légitime, ni crédible, de demander aux entreprises de prendre en charge les carences globales de la société en matière de formation, de garde d'enfants, de répartition des rôles dans la famille"*. Face à ces *"représentations sociales et culturelles très ancrées"*, elle préfère *"susciter des revendications sociales sur l'égalité, proposer des mesures bénéficiant aux femmes comme aux hommes, susceptibles de favoriser l'égalité des chances dans le fonctionnement des entreprises"*.

Indifférence

Tout juste estime-t-elle nécessaire de dynamiser le rapport annuel sur l'égalité hommes-femmes, en précisant par décret son contenu afin de le rendre exploitable par les syndicats, ainsi qu'en sensibilisant les inspecteurs du travail sur son caractère obligatoire. (...) Catherine Génisson prône la mise en place d'une trentaine de *"mesures de droit commun"* dont Nicole Péry, secrétaire d'État aux droits de femmes, s'était déjà largement inspirée lors de l'annonce de son plan d'action, le 23 juin.

Cette démarche laisse sceptique Yvette Roudy, députée- maire de Lisieux, qui dit avoir été "un peu naïve" au moment de la loi de 1983. *"J'ai pensé que les incitations suffiraient. Je n'avais pas conscience de l'indifférence des pouvoirs publics, des syndicats et des chefs d'entreprise."* Un système de sanctions lui semble désormais nécessaire pour que sa loi soit enfin appliquée. *"Le rapport de Catherine Génisson plaide simplement pour une démarche intégrée, pour que chaque fois qu'une loi est votée, l'on pense à l'égalité hommes-femmes, poursuit-elle. Mais pour cela, il faut une véritable volonté gouvernementale, une vigilance permanente, un vrai ministère des droits des femmes. Depuis 1986, rien de cela n'existe plus."*

Démarche pointilliste

Même sentiment chez Maya Surdut, à la tête du Collectif national pour le droit des femmes. *"Il n'y a rien de contraignant pour le patronat. Tout est renvoyé au dialogue social alors que l'on connaît les rapports actuels et que l'on sait combien les revendications des femmes sont difficilement portées par les syndicats dans l'entreprise."* Les trente propositions relèvent pour elle d'une démarche trop pointilliste alors que tout fait système. Les solutions de fond sont ailleurs : des sanctions en cas de non-application de la loi Roudy, un organisme chargé de surveiller l'application de cette loi. (...) Pour Mix-cité, il faudrait dégager de grandes priorités, à l'instar de *"modes de garde, au cœur du problème de l'égalité professionnelle."*...

Une constante : l'extrême droite et les femmes

- 51 - la Révolution nationale de Vichy,

"la construction d'une image officielle de la féminité, centrée sur la maternité, a partie liée avec la construction de l'étranger, naturalisé ou non, comme menace pour la santé nationale." (Francine Muel - Dreyfus, Vichy et l'éternel féminin, Seuil)

Il fut un temps où non seulement il y avait une tradition de la femme française, mais où l'on pouvait dire que la femme française était la tradition (...) où c'était une réalité de dire que la conservation, non seulement de la race, mais des mœurs essentielles du Pays était le fait de la femme française. (...) Si nous voulons échapper à la décadence et à la mort qui nous menaçaient, l'une des conditions primordiales de notre salut ce sera la restauration de la femme dans son rôle de mère, de force de conservation, de force de continuation. (...) La race française n'est pas aussi décrépite qu'on a bien voulu le dire. Il appartient aux jeunes Françaises de prouver qu'elle est toujours aussi vivace et féconde, à l'image de son sol.

G. Pelorson, Jeunesse 41 in France 41, *La Révolution nationale constructive*, cité dans F. Muel - Dreyfus, op. cit.

- Les courbes fatales vous sont connues. Ce drame a plusieurs aspects : insuffisance de vie, vieillissement, transfusion de sang étranger. (...) Cette population se dévitalise. Enfin l'étranger remplace le Français ; la France est la terre d'immigration de l'Europe. Dans l'inquiétude où la met sa perte de substance, elle en était venue à tout absorber sans sélection

Ph. Renaudin, La famille dans la nation, conférence, citée dans F. Muel -Dreyfus, op. cit.

- 52 - Le Front National

- La décadence est due au relâchement général de nos disciplines familiales, nationales, sociales et intellectuelles
La politique à mener dans ce domaine est prioritaire car il y va de la survie de la civilisation occidentale qui court actuellement au suicide collectif.

La licence des mœurs, l'émancipation sexuelle de la jeunesse, l'abaissement des niveaux de discipline morale, spirituelle ont entraîné une situation de faiblesse et même de dévitalisation.

Les Maghrébins de Tunisie, d'Algérie ou du Maroc (...) ont le sentiment que nous sommes une civilisation vieillie et décadente ! Méprisable par beaucoup de côtés, notamment par son matérialisme et sa déchéance morale.

Nous sommes dans un pays menacé de mort démographique par le fait que nous ne faisons pas assez d'enfants.

Un pays qui se dépeuple est condamné à devenir la victime de tous les pillages et le cadre de toutes les obsessions

Extraits de discours et d'écrits de J. M. Le Pen cités dans C. Lesselier et F. Venner, *L'extrême droite et les femmes*, Golias, 1998